# Recueil des actions possibles du coordonnateur en tant que personne-ressource

Formation hybride départementale ULIS-école 2016/2017

| | ACTIONS | CRITERES D'EVALUATION |
|---|---|---|
| Auprès des enseignants | - Instaurer avec l'aide du directeur, un temps institutionnel pour les concertations enseignants/coordonnateur durant les conseils de maîtres | - Un temps de concertation est défini et connu par l'ensemble de l'équipe pédagogique.<br>- Le coordonnateur a rencontré les enseignants accueillant des élèves bénéficiant du dispositif |
| | - Présenter les différents troubles, les incidences sur les apprentissages et les aménagements/adaptations possibles. Proposer des documents dans un classeur, mis à disposition dans la salle des maîtres. | - Constitution d'un recueil de documents relatifs aux troubles, à leurs incidences sur les apprentissages, et les adaptations/aménagements |
| | - Informer les enseignants concernés des besoins des élèves et proposer des adaptations et/ou aménagements (en lien avec le PPI) | - Chaque enseignant a pris connaissance des PPI qui concernent les élèves qui sont scolarisés dans leur classe<br>- Les adaptations et/ou aménagements sont mis en place<br>- Un lien est créé entre le coordonnateur et l'enseignant (cahier de liaison, mail…) afin que chacun puisse suivre ce qui est fait au sein de la classe et au sein du regroupement |
| | - Préparer des séquences avec les enseignants en définissant les objectifs, les modalités d'évaluation et en présentant les adaptations et/ou aménagements possibles<br>- Travailler en collaboration avec les enseignants afin d'anticiper et/ou effectuer des reprises | - Le coordonnateur et l'enseignant collaborent lors de la préparation de séquences/séances |
| | - Aider à la réalisation d'évaluations adaptées | - Le coordonnateur et l'enseignant collaborent pour la création d'évaluations adaptées |
| | - Rédiger des fiches informatives des élèves bénéficiant du dispositif, dans lesquelles apparaissent l'emploi du temps de l'élève, les éventuels soins ou rééducations extérieurs. | - Chaque enseignant a accès à une fiche d'informations réalisée par le coordonnateur |

| | | |
|---|---|---|
| | - Proposer des co-interventions pour aider à l'aménagement des situations pédagogiques<br><br>- Conseiller les enseignants concernant des élèves ayant de grandes difficultés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers: sur des adaptations, une éventuelle orientation, un suivi…<br><br>- Aider les enseignants à renseigner le GEVA-Sco et préparer l'ESS | - Des co-interventions sont mises en place<br><br>- Un dialogue s'installe : les enseignants questionnent le coordonnateur lorsqu'ils en ont besoin<br><br>- Le GEVA-Sco est rempli conjointement enseignant/coordonnateur si besoin |
| Auprès des élèves | - Mettre en place des projets pour sensibiliser tous les élèves aux situations de handicap (cf. Listes de livres) et répondre aux interrogations des élèves. Si besoin, faire appel à des associations de personnes handicapées<br><br>- Aménager le temps récréatif<br><br>- Proposer, à la demande des enseignants, des adaptations et/ou outils susceptibles d'être utilisés pour des élèves en grande difficulté scolaire (en fonction des besoins)<br><br>- Proposer des adaptations, des outils pour aider en classe les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sans qu'ils perdent leur autonomie<br><br>- Proposer des temps de reprise au sein du dispositif<br><br>- Déterminer la présence de l'AVS ou non auprès de l'enfant<br><br>- Si c'est une pratique usuelle de la classe, proposer un tutorat lorsque cela est nécessaire | - Mise en place de projets au sein des classes<br>- Diminution des stigmatisations et des conflits<br><br>- Les élèves bénéficiant du dispositif jouent avec leurs camarades<br><br>- Des adaptations et/ou outils sont proposés à certains élèves de la classe<br><br>- Les élèves s'approprient les adaptations et utilisent les outils<br><br>- Des temps de reprise sont prévus dans l'emploi du temps<br><br>- L'AVS a des missions prédéterminées pour chaque accompagnement<br><br>- Des tutorats sont mis en place en fonction des besoins au même titre que les autres élèves |

| | | |
|---|---|---|
| Auprès des parents | - Présenter le dispositif ULIS aux parents<br><br>- Inciter les parents à s'adresser à l'enseignant de la classe sans passer par le coordonnateur<br><br>- Proposer une rencontre hors du dispositif avec les parents dont l'enfant serait susceptible d'avoir besoin de l'aide d'un dispositif ULIS pour la poursuite de son parcours scolaire | - Un temps est prévu lors de la réunion de rentrée et du conseil d'école pour la présentation du dispositif ULIS<br><br>- L'enseignant de la classe est l'interlocuteur privilégié par les parents<br>- Il n'y a pas de cahier de liaison ULIS<br><br>- Les parents ont la possibilité de rencontrer le coordonnateur |
| Auprès du périscolaire | - Prendre un temps de concertation avec les intervenants afin de les informer sur les besoins particuliers des élèves | - Les différents partenaires ont les informations concernant les élèves |

## Liste des ouvrages :

**Epsilon , un enfant extraordinaire** de Lydie Laurent éditions *Qu'est-ce que l'autisme ?*

**Gabriel** d'Elisabeth Motsch édition école et loisirs

**Lili** d'Agnès Lacar et Gwen Legac éditions Thierry Magnier

**Mon drôle de petit frère** de Elisabeth Laird éditions Folio Junior

**La petite casserole d'Anatole** d'Isabelle Carrier éditions Bilboquet

**J'ai attrapé la dyslexie** de Zazie Sazonoff éditions encore une fois

**Les victoires de Grégoire** de Daniel Noreau éditions Dominique et compagnie

## Liste des logiciels (gratuits):

Opposition syllabiques, surlignage des lignes, espacement des mots et/ou des lignes :
Sur libre office : Lirecouleur
Sur Word : le ruban word (« enfant primaire »)

La lecture via un logiciel :
Balabolka (installer la voix française « Virginie »)